



Pour diffusion immédiate : 11/10/2023

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

**LA GOUVERNEURE HOCHUL, LA PROCUREUR GÉNÉRAL JAMES, LE
SÉNATEUR GOUNARDES ET LA MEMBRE DE L'ASSEMBLÉE ROZIC PRENNENT
DES MESURES POUR PROTÉGER LES ENFANTS EN LIGNE**

***Une nouvelle législation limiterait les fonctionnalités des médias sociaux
préjudiciables à la santé mentale des jeunes et empêcherait la collecte de
données personnelles auprès des mineurs***

***La législation intervient alors que les problèmes de santé mentale chez les
adolescents vulnérables ont doublé au cours des dernières années.***

La gouverneure Kathy Hochul, la procureure générale de New York Letitia James, le sénateur de l'État Andrew Gounardes et la membre de l'Assemblée Nily Rozic ont annoncé aujourd'hui une nouvelle législation visant à réglementer l'utilisation malsaine des médias sociaux en interdisant aux mineurs d'accéder à des flux addictifs sans le consentement de leurs parents. Des recherches récentes ont montré les effets dévastateurs sur la santé mentale associés à l'utilisation excessive des médias sociaux par les enfants et les jeunes adultes, notamment l'augmentation des taux de dépression, d'anxiété, d'idées suicidaires et d'automutilation. Les enfants sont également confrontés à des risques particuliers lorsque leurs données sont collectées en ligne. Les deux projets de loi, tous deux parrainés par le sénateur Gounardes et la membre de l'Assemblée Rozic, protégeront les enfants en interdisant aux plateformes en ligne de collecter et de partager leurs données personnelles sans leur consentement et en limitant les fonctions addictives des plateformes de médias sociaux qui sont connues pour nuire à leur santé mentale et à leur développement.

« Nos enfants sont en crise et les adultes présents dans la salle doivent se mobiliser », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Les statistiques sont extraordinairement inquiétantes : les taux de suicide chez les adolescents sont en hausse et les diagnostics d'anxiété et de dépression sont en augmentation. Il est essentiel que nous soyons tous solidaires pour faire face à la crise de la santé mentale des jeunes, et je suis fière de m'associer au procureur général James, au sénateur Gounardes et au membre de l'assemblée Rozic pour lutter pour l'avenir de nos enfants. »

La procureure générale Letitia James a déclaré, « Les plateformes de médias sociaux alimentent une crise nationale de la santé mentale des jeunes qui nuit au bien-

être et à la sécurité des enfants. Les jeunes New-Yorkais sont aux prises avec des niveaux records d'anxiété et de dépression, et les entreprises de médias sociaux qui utilisent des fonctions addictives pour garder les mineurs sur leurs plateformes plus longtemps en sont largement responsables. Cette législation permettra de lutter contre les risques liés aux médias sociaux qui affectent nos enfants et de protéger leur vie privée. Je félicite le sénateur Gounardes et la membre de l'assemblée Rozic d'avoir parrainé cette législation, je remercie la gouverneure Hochul pour l'attention qu'elle porte à cette question et je suis fier de contribuer à l'avancement de ces mesures de bon sens visant à protéger la prochaine génération de New-Yorkais. »

Le sénateur de l'État, Andrew Gounardes, a déclaré, « En tant que parent de deux jeunes enfants, prendre des mesures législatives pour protéger nos enfants sur les médias sociaux est une affaire personnelle. Pendant des années, nous avons mis en place des garde-fous pour protéger les jeunes des principales industries telles que le tabac, l'alcool et les véhicules personnels. Les médias sociaux peuvent être tout aussi nocifs, et il est essentiel que les grandes entreprises technologiques ne contournent plus les réglementations raisonnables conçues pour protéger leurs plus jeunes utilisateurs. La journée d'aujourd'hui est une étape cruciale pour que les grandes entreprises technologiques ne puissent plus privilégier les profits au détriment du bien-être des enfants. Je suis fier de m'associer à la gouverneure Hochul, au procureur général James et au membre de l'assemblée Rozic dans la lutte pour protéger le bien-être des enfants en ligne. »

La membre de l'Assemblée Nily Rozic a déclaré, « Aujourd'hui, nous prenons une mesure essentielle pour protéger la vie privée en ligne de nos enfants et jeunes adultes. La loi new-yorkaise sur la protection des données des enfants fournira des défenses à une époque où les plateformes numériques dépassent souvent les limites. Dans un monde où nos enfants passent une grande partie de leur vie en ligne, il est impératif d'établir des limites claires pour protéger leur vie privée. Cette législation responsabilise à la fois les parents et les jeunes utilisateurs, en leur donnant l'assurance que leurs expériences en ligne seront à l'abri d'une surveillance omniprésente et de l'exploitation des données. Nous ne nous contentons pas de protéger la vie privée, nous préservons les droits des enfants à l'ère numérique. Je remercie la procureure générale James, le sénateur Gounardes et la gouverneure Hochul de s'être associés à moi dans cet effort crucial. »

De nombreuses études ont montré que les médias sociaux peuvent avoir un large éventail d'effets négatifs sur la santé mentale des enfants et des jeunes adultes. Les flux addictifs, conçus pour exploiter les données personnelles afin de proposer aux utilisateurs des contenus qui les maintiennent le plus longtemps possible sur la plateforme, ont accru le caractère addictif des plateformes de médias sociaux et augmenté le risque pour le bien-être des jeunes utilisateurs. 97 % des adolescents déclarent être en ligne quotidiennement, et des recherches ont montré que l'utilisation fréquente des médias sociaux chez les adolescents peut être associée à des effets néfastes sur le développement à long terme. De nombreuses études ont établi un lien entre l'utilisation excessive des médias sociaux, la mauvaise qualité du sommeil et une

mauvaise santé mentale chez les jeunes. D'autres recherches ont montré que les adolescents qui passent plus de trois heures par jour sur les médias sociaux courent deux fois plus de risques de souffrir de problèmes de santé mentale, notamment de symptômes de dépression et d'anxiété. En outre, la recherche a montré que pour les jeunes filles, l'association entre une mauvaise santé mentale et l'utilisation des médias sociaux est plus forte que l'association entre une mauvaise santé mentale et la consommation excessive d'alcool, les agressions sexuelles, l'obésité ou la consommation de drogues dures.

Les enfants sont également confrontés à divers risques pour leur vie privée en ligne. Alors que d'autres États et pays ont adopté des lois visant à limiter les données personnelles que les plateformes en ligne peuvent collecter auprès des mineurs, aucune restriction de ce type n'existe actuellement à New York. Cette lacune actuelle rend les enfants vulnérables au suivi, au partage et à la vente en ligne de leur localisation et d'autres données personnelles.

Les deux textes législatifs présentés aujourd'hui ajouteront des protections essentielles pour les enfants et les jeunes adultes en ligne en limitant la collecte des données personnelles des mineurs et en modifiant la manière dont les jeunes utilisateurs reçoivent du contenu en ligne afin de réduire les effets néfastes des fonctions addictives qui incitent les enfants à rester plus longtemps sur les médias sociaux.

Projet de loi #1 : Loi sur halte à l'exploitation des flux addictifs (Stop Addictive Feeds Exploitation, SAFE) pour les enfants

La loi « SAFE pour les enfants » exigera des entreprises de médias sociaux qu'elles limitent les fonctions addictives de leurs plateformes qui nuisent le plus aux jeunes utilisateurs. Actuellement, les plateformes complètent le contenu que les utilisateurs consultent à partir des comptes qu'ils suivent en leur proposant du contenu provenant de comptes qu'ils ne suivent pas ou auxquels ils ne sont pas abonnés. Ce contenu est élaboré à l'aide d'algorithmes qui rassemblent et affichent le contenu en fonction de divers facteurs. Toutefois, il a été démontré que les flux algorithmiques créent une dépendance car ils donnent la priorité aux contenus qui incitent les utilisateurs à rester plus longtemps sur la plateforme. Addictive feeds are correlated with an increase in the amount of time that teens and young adults spend on social media and significant negative mental health outcomes for minors.

Pour résoudre ce problème, la législation :

- Fournir aux utilisateurs de moins de 18 ans un flux chronologique par défaut des utilisateurs qu'ils suivent déjà - de la même manière que les flux des médias sociaux fonctionnaient avant l'avènement des flux addictifs. Les utilisateurs peuvent également rechercher des sujets d'intérêt spécifiques. Les personnes mineures peuvent choisir de recevoir des flux addictifs avec l'accord de leurs parents.

- Permettre aux parents de bloquer l'accès des mineurs aux plateformes de médias sociaux entre 0 heure et 6 heures du matin et limiter le nombre total d'heures par jour qu'une personne mineure passe sur les plateformes.
- Interdire aux plateformes de médias sociaux d'envoyer des notifications aux personnes mineures entre 0 heure et 6 heures du matin sans le consentement des parents.
- Autoriser le bureau du procureur général (Office of the Attorney General, OAG) à intenter une action en cessation ou à demander des dommages-intérêts ou des sanctions civiles d'un montant maximal de 5 000 dollars par infraction. Permettre à tout parent/tuteur d'une personne mineure couverte d'intenter une action en dommages et intérêts pour un montant maximal de 5 000 dollars par utilisateur et par incident, ou pour des dommages réels, le montant le plus élevé étant retenu.
- Donner aux plateformes la possibilité de remédier à toute réclamation introduite par le parent/tuteur d'une personne mineure couverte.

Cette législation n'aura d'incidence que sur les plateformes de médias sociaux dont les flux sont constitués de contenus générés par les utilisateurs ainsi que d'autres documents que la plateforme recommande aux utilisateurs sur la base des données qu'elle recueille auprès d'eux.

Projet de loi #2 : La loi new-yorkaise sur la protection des données des enfants (The New York Child Data Protection Act)

Comme il existe peu de mesures de protection de la vie privée pour les mineurs en ligne, les enfants risquent de voir leur localisation et d'autres données personnelles suivies et partagées avec des tiers. Afin de protéger la vie privée des enfants, la loi new-yorkaise sur la protection des données des enfants interdira à tous les sites en ligne de collecter, d'utiliser, de partager ou de vendre des données à caractère personnel concernant des personnes âgées de moins de 18 ans, à moins qu'ils n'aient reçu un consentement éclairé ou que cela ne soit strictement nécessaire à la finalité du site web. Pour les utilisateurs de moins de 13 ans, ce consentement éclairé doit être donné par un parent. Le projet de loi autorise l'OAG à faire appliquer la loi et à prononcer des injonctions, à demander des dommages-intérêts ou à imposer des sanctions civiles pouvant aller jusqu'à 5 000 dollars par infraction.

Cette législation s'appuie sur l'engagement du gouverneur Hochul à s'attaquer à la crise de la santé mentale des jeunes, et à tenir les New-Yorkais et leurs familles au courant des comportements malsains causés par les plateformes en ligne. Sous sa direction, le [Bureau de la santé mentale \(Office of Mental Health, OMH\)](#) et le [Bureau chargé des services à l'enfance et à la famille \(Office of Children and Family Services, OCFS\)](#) ont organisé une tournée d'écoute sur la santé mentale des jeunes à l'échelle de l'État afin de recueillir directement les commentaires des collégiens et des lycéens sur la manière dont leurs écoles peuvent mieux promouvoir le bien-être des élèves. En juin 2023, elle a organisé le tout premier sommet de [l'État de New York sur la santé mentale des jeunes](#), réunissant des experts de la santé mentale, des défenseurs des jeunes et d'autres personnes pour examiner la relation entre les médias sociaux et la santé mentale des jeunes. Les constatations du groupe sont disponibles [ici](#).

En août 2023, la gouverneure Hochul [a annoncé un financement de 8,3 millions](#) pour développer les cliniques de santé mentale en milieu scolaire dans tout l'État de New York, dans le cadre de son plan historique d'un milliard de dollars pour la santé mentale. Cette expansion des cliniques scolaires permettra de garantir que les jeunes de tout l'État puissent accéder aux services de santé mentale dont ils ont besoin, et d'encourager davantage le développement de services en milieu scolaire.

Michael Mulgrew, président de la Fédération unie des enseignants, a déclaré, « Les enfants ont besoin de notre protection car ils passent un pourcentage croissant de leur temps en ligne et dans les médias sociaux. Il s'agit de précautions de bon sens pour aider les parents à gérer l'expérience en ligne de leurs enfants. »

La présidente des enseignants unis de l'État de New York, Melinda Person, a déclaré, « Afin de préparer nos enfants à réussir dans ce monde et ce marché du travail qui évoluent rapidement, nous devons créer des conditions qui leur permettent de naviguer dans les technologies émergentes et les plateformes de médias sociaux en toute sécurité et à bon escient. Ces projets de loi constituent une étape importante pour limiter le pouvoir que ces plateformes peuvent avoir sur les enfants et contribueraient à faire de nos écoles des espaces où les élèves et les éducateurs peuvent s'épanouir. »

Le président du Conseil des superviseurs et administrateurs scolaires, Henry D. Rubio, a déclaré, « Les responsables d'établissements scolaires ont pu constater de visu l'impact des médias sociaux sur le bien-être des élèves de tous âges. Le Conseil des superviseurs et administrateurs scolaires félicite la gouverneure Hochul, la procureure générale James, le sénateur Gounardeset la membre de l'assemblée Rozic pour la loi « SAFE pour les enfants », qui empêchera les médias sociaux de proposer des flux addictifs aux enfants de moins de 18 ans, et La loi new-yorkaise sur la protection des données des enfants, qui protégera leur vie privée. La sécurité de nos enfants est primordiale, et cette législation importante aidera les parents et les éducateurs à prévenir les atteintes en ligne à leur développement social et émotionnel. »

Kathleen Spence, enseignante au collège et mère d'Alexis Spence, a déclaré, « Les médias sociaux sont le tueur silencieux de nos jeunes. Nos enfants sont notre bien le plus précieux sur la planète, et nous devons les protéger contre les méfaits et les dangers des médias sociaux - nos enfants ne sont pas à vendre. La vie de ma fille a été irrémédiablement changée par les entreprises de médias sociaux, qui lui ont transmis, dès l'âge de 11 ans, des contenus nuisibles sur les troubles alimentaires, l'automutilation et le suicide. Bien qu'Alexis soit aujourd'hui en bon endroit, nous avons choisi, en tant que famille, de rester unis, même si nous revivons notre douleur et notre souffrance à chaque fois que nous nous exprimons, dans l'espoir d'empêcher que cela n'arrive à d'autres enfants et à leurs familles. Cette législation importante est un pas en avant décisif pour tenir les entreprises de médias sociaux responsables des préjudices qu'elles causent aux enfants, ce qui a provoqué une épidémie de santé mentale chez les jeunes à l'échelle nationale. Je félicite la procureure générale James, le sénateur

Gounardes, la membre de l'assemblée Rozic et la gouverneure Hochul d'avoir fait avancer cette législation et d'avoir donné la priorité à la sécurité en ligne de nos enfants. »

Allie Bohm, conseillère politique principale de l'Union des libertés civiles de New York, a déclaré, « La loi new-yorkaise sur la protection des données des enfants fournira des protections de la vie privée en ligne indispensables aux jeunes, leur permettant de passer du temps à apprendre et à jouer en ligne sans mettre leurs données personnelles en danger. Nous voulons tous que les jeunes soient en sécurité lorsqu'ils utilisent l'internet. Nous félicitons la membre de l'assemblée Rozic, le sénateur Gounardes et les bureaux du procureur général et du gouverneur d'avoir fait de cette question une priorité et nous nous réjouissons de poursuivre notre travail avec eux et d'autres parties prenantes pour protéger les enfants - et finalement tous les New-Yorkais - contre les abus et l'utilisation abusive des informations personnelles en ligne. »

La directrice exécutive de l'association des parents d'élèves de l'État de New York, Kyle Belokopitsky, a déclaré, « La PTA de l'État de New York continue de soutenir les pratiques et les politiques éducatives qui favorisent la santé mentale des élèves. Au nom de nos 2,6 millions d'écoliers et de nos quelque 250 000 membres, nous félicitons la procureure générale James, la gouverneure Hochul et les auteurs de cette loi, qui s'efforcent d'enrayer de nombreux aspects néfastes des médias sociaux. Dans une récente enquête menée auprès de nos membres, 82 % d'entre eux estiment que les médias sociaux sont l'un des cinq principaux problèmes qui affectent la santé mentale de nos enfants. Nous sommes fiers de travailler avec la PTA nationale sur cette question dans le cadre du programme PTA Connected, et nous sommes impatients de voir cette législation devenir une loi. »

Robert S. Schneider, directeur exécutif de l'association des conseils scolaires de l'État de New York, a déclaré, « Les conseils scolaires partagent les inquiétudes des parents qui craignent que les données en ligne de leurs enfants ne soient piratées et utilisées de manière abusive par des entités commerciales qui pourraient avoir accès à ces informations. Les données que nos jeunes peuvent involontairement fournir dans le cadre de leurs activités en ligne doivent être protégées contre ceux qui cherchent à les collecter et à les utiliser à des fins lucratives. Nous remercions la procureure générale James d'avoir reconnu l'importance de cette question et de ses efforts pour promouvoir la sécurité en ligne des enfants et des adolescents vulnérables. »

La présidente de la coalition du travail social, Luisa Lopez, a déclaré, « Depuis des années, les travailleurs sociaux observent et tirent la sonnette d'alarme sur les effets néfastes de la dépendance aux médias sociaux sur la santé mentale et le bien-être de nos enfants. Des études ont montré que l'accoutumance aux médias sociaux peut entraîner une augmentation des cas de dépression et même de suicide, en particulier chez les jeunes filles. À une époque où leur vie est profondément ancrée dans le monde numérique, il devient encore plus crucial de donner la priorité à leur sécurité et à leur bien-être mental. La Coalition latino pour le travail social soutient sans réserve la

nouvelle législation sur la sécurité en ligne des enfants. Cette législation, qui vise à freiner les flux addictifs et à établir des mesures strictes en matière de confidentialité des données pour nos jeunes, n'est pas seulement une question de protection—il s'agit d'ouvrir la voie à un avenir numérique plus sain pour eux. Chaque enfant a droit à un espace en ligne sécurisé pour apprendre, grandir et se connecter. Cette législation marque une avancée monumentale dans cette direction. »

Sharon Horton, directrice exécutive de l'Alliance nationale pour les maladies mentales (National Alliance on Mental Illness) de l'État de New York, a déclaré, « Il n'a jamais été aussi important de s'occuper de la santé mentale de nos enfants, car ils sont confrontés à une multitude de facteurs de stress qui compromettent leur bien-être. L'internet et les médias sociaux non réglementés sont devenus les principaux responsables de la mauvaise santé mentale des enfants. NAMI-NYS applaudit le procureur général James, le sénateur Gounardes et la membre de l'assemblée Rozic pour avoir introduit une législation visant à assurer la sécurité des enfants en ligne et à prévenir les conséquences dangereuses pour la santé causées par les plateformes de médias sociaux qui créent une dépendance. Ces mesures sont attendues depuis longtemps et NAMI-NYS est fière de se tenir aux côtés du procureur général et des législateurs pour prendre ces mesures audacieuses afin d'améliorer la santé mentale des enfants de New York.

Rosemonde Pierre-Louis, directrice exécutive de l'Institut McSilver de de l'État de New York pour la politique et la recherche sur la pauvreté, a déclaré, « L'impact néfaste des médias sociaux non réglementés et prédateurs sur les jeunes vulnérables dure depuis bien trop longtemps. Des recherches récentes ont mis en évidence les effets dévastateurs de ces politiques intentionnelles sur les jeunes, en particulier sur les adolescentes. Cette proposition de loi présentée aujourd'hui par la procureure générale Letitia James, le sénateur Andrew Gounardes et la membre de l'assemblée Nily Rozic constitue une étape importante dans la protection de nos enfants et dans la responsabilisation des mauvais acteurs. »

Le président de l'Académie américaine de pédiatrie de l'État de New York, le Dr Warren Seigel, a déclaré, « Nous soutenons fermement la loi « SAFE pour les enfants ». En tant que pédiatres dans tout l'État, nous connaissons les impacts négatifs potentiels que l'Internet débridé et les plateformes addictives peuvent avoir sur les enfants et les adolescents. Nous avons constaté l'augmentation des dépressions, des doutes, des comportements autodestructeurs et des problèmes de santé et de comportement directement liés au manque de sommeil et résultant de la surconsommation de plates-formes addictives. Les plateformes addictives peuvent contribuer et contribuent souvent à des résultats très problématiques pour les enfants et les jeunes. Nous sommes impatients de travailler avec la gouverneure Hochul, la procureure générale James, le sénateur Gounardes et la membre de l'assemblée Rozic pour adopter une législation qui peut aider à protéger les enfants des plateformes addictives, accroître l'implication des parents et la connaissance des méfaits que l'accès sans restriction aux plateformes addictives peut avoir sur les enfants, et inciter

les plateformes elles-mêmes à concevoir des protections pour les enfants en éliminant les programmes addictifs. »

Le fondateur du Centre de droit des victimes des médias sociaux (Social Media Victims Law Center), Matthew P. Bergman, a déclaré , « Ce qui est arrivé à Alexis n'est ni un accident ni une coïncidence, mais plutôt les conséquences prévisibles de plateformes de médias sociaux intentionnellement conçues pour maximiser l'amélioration des utilisateurs au détriment de la sécurité publique. Les entreprises de médias sociaux exploitent sciemment la vulnérabilité émotionnelle et l'immaturation neurologique des enfants pour les rendre dépendants de leurs plateformes en les soumettant à des contenus de plus en plus extrêmes et dangereux. Nous félicitons la procureure générale James de chercher à tenir les entreprises de médias sociaux légalement responsables du carnage qu'elles infligent à nos enfants. »

Anita Gundanna et Vanessa Leung, codirectrices exécutives de la coalition pour les enfants et les familles des Américains d'origine asiatique, ont déclaré, « En tant que seule organisation pan-asiatique de défense des enfants et des familles, la CACF a pu observer de l'intérieur la crise actuelle de la santé mentale qui touche nos enfants et nos adolescents. Les filles américaines d'origine asiatique sont particulièrement vulnérables, des études montrant qu'elles sont à la fois plus susceptibles de présenter des symptômes de dépression et moins susceptibles de demander l'aide d'un conseiller scolaire. La CACF est fière de soutenir cette nouvelle législation soutenue par la gouverneure Hochul, la procureure générale James, le sénateur Gounardes et la membre de l'assemblée Nily Rozic, qui protégerait la santé mentale de nos jeunes et garantirait que leurs données personnelles sont sauvegardées. Le caractère addictif des applications de médias sociaux et l'absence de protections Internet adaptées à l'âge créent souvent une tempête parfaite lorsqu'il s'agit d'anxiété, de dépression, d'image corporelle et de santé mentale. »

Le directeur des relations avec le gouvernement de New York de Agudath Israel d'Amérique, Rabbi Yeruchim Silber, a déclaré, « Nous avons malheureusement vu trop de cas où des familles se sont effondrées à cause des habitudes addictives des personnes mineures sur les médias sociaux . Il est essentiel de protéger les personnes mineures de ces influences destructrices. Nous remercions la gouverneure Hochul, la procureure générale James, le sénateur Gounardes et la membre de l'assemblée Rozic d'avoir introduit cette importante législation. »

Le président-directeur général du Conseil de planification sino-américain, Wayne Ho, a déclaré, « Le CPC travaille avec des milliers de jeunes chaque année et nous constatons les effets néfastes des médias sociaux sur leur bien-être émotionnel et mental. Nous devons veiller à ce que des garanties soient mises en place pour protéger la santé mentale et la vie privée de nos jeunes. Le CPC est reconnaissant envers la gouverneure Hochul, la procureure générale James, le sénateur Gounardes et la membre de l'assemblée Rozic pour leur leadership dans la mise en œuvre de protections et de mesures visant à responsabiliser les grandes entreprises de la technologie. Nous sommes impatients de travailler avec eux et avec le corps législatif

de l'État pour faire en sorte que la loi « SAFE pour les enfants » et la loi sur la protection des données des enfants de New York soient adoptées au cours de la prochaine session. »

Carrie Goldberg et Naomi Leeds de C.A. Goldberg, PLLC ont déclaré, « En tant qu'avocats qui plaident dans des affaires de blessures catastrophiques causées par des produits technologiques, les enfants représentent la majorité de nos cas les plus graves, qu'il s'agisse d'addictions, de troubles alimentaires, d'abus sexuels ou de suicides. Nous connaissons de première main les difficultés juridiques liées aux litiges avec les grandes entreprises technologiques, ainsi que les difficultés émotionnelles liées au fait que les dommages ont déjà été causés au moment où nous intervenons. La loi « SAFE pour les enfants » et la loi sur la protection des données des enfants sont importantes parce qu'elles visent à arrêter les dommages causés aux enfants par les produits des médias sociaux avant qu'ils ne soient causés. Nous remercions la gouverneure Hochul, la procureure générale James, le sénateur Gounardes et la membre de l'assemblée Rozic pour leur leadership dans ce dossier. Il est grand temps que ces entreprises soient obligées de créer des produits sûrs pour les enfants, au lieu de considérer leurs plus jeunes utilisateurs comme une matière première première pour extraire des données et dépendance. »

Tara N. Burgess, directrice générale de Chaque personne influence les enfants (Every Person Influences Children), a déclaré, « Compte tenu de l'augmentation des taux de mauvais résultats en matière de santé mentale, tels que la dépression, l'anxiété et l'automutilation, liés aux médias sociaux, EPIC soutient les efforts visant à améliorer les garanties pour les enfants et les jeunes. . La responsabilisation des plateformes de médias sociaux pour limiter la collecte de données sur les jeunes et réduire la diffusion de contenus addictifs est une étape importante dans la protection des enfants. Cette législation donnera aux familles des outils pour protéger leurs enfants dans un paysage technologique et de médias sociaux en constante évolution. »

Le président du Conseil des organisations juives de Staten Island, Mendy Mirocznik, a déclaré, « Cette législation importante, soutenue par la gouverneure Hochul et la procureure générale James, sera une grande victoire pour l'un de nos groupes de population les plus vulnérables, à savoir nos enfants. Cette législation permettra aux parents et aux tuteurs légaux de nos enfants d'exercer un plus grand contrôle sur la protection de nos enfants contre les dangers des plateformes internet. Nous félicitons la gouverneure, la procureure générale et la coalition de législateurs qui, à partir d'un large spectre, créeront, nous l'espérons, une sécurité et une protection bien nécessaires pour les jeunes de notre État. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSABONNER](#)